

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4323**

commune (s) : Feyzin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située rue du Docteur Long et appartenant aux consorts Paillet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4323**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située rue du Docteur Long et appartenant aux consorts Paillet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Docteur Jean Long à Feyzin ayant fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 86 mètres carrés environ située rue du Docteur Jean Long et appartenant aux consorts Paillet.

Il s'agit d'une emprise à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée actuellement ZD 2 qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 86 €, soit 1 € le mètre carré, bien libre de toute location ou occupation, admis par France domaine selon son rapport du 4 mars 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 4 mars 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 86 €, d'une parcelle de terrain nu de 86 mètres carrés environ à détacher de la parcelle actuellement cadastrée ZD 2, située rue du Docteur Jean Long à Feyzin et appartenant aux consorts Paillet, dans le cadre de l'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1391, le 13 novembre 2006 pour la somme de 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 86 € correspondant au prix de l'acquisition et de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.